A&M; AUTO

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
Capital social : 1 euro
Siège social : 14 avenue Ambroise Rendu, 75019 Paris
Société en cours de constitution

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE RELATIVE À LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt-six, le 14/09/2026, à Paris,

Monsieur George Alexandru TEPELIGA, né le 10 août 2005 à Filiasi (Roumanie), de nationalité roumaine, demeurant au 14 avenue Ambroise Rendu, 75019 Paris, agissant en qualité d'associé unique de la société A&M; AUTO, société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de constitution, a pris la décision suivante :

NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'associé unique décide de nommer en qualité de Président de la société, pour une durée indéterminée :

Monsieur George Alexandru TEPELIGA, né le 10 août 2005 à Filiasi (Roumanie), de nationalité roumaine, demeurant au 14 avenue Ambroise Rendu, 75019 Paris.

Monsieur George Alexandru TEPELIGA déclare accepter les fonctions de Président qui lui sont confiées et déclare n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Fait à Paris, le 14/09/2026

George Alexandru TEPELIGA
Associé unique et Président

Signature : W

Certification conforme

Je soussigné, George Alexandru TEPELIGA, Président de la société A&M; AUTO, certifie le présent procès-verbal conforme à l'original.

Fait à Paris, le 14/09/2026

Signature du Président : W